

**Zeitschrift:** Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft Bern

**Herausgeber:** Naturforschende Gesellschaft Bern

**Band:** - (1847)

**Heft:** 99-100

**Artikel:** Auszüge aus Briefen an Albrecht von Haller, mit litterarisch-historischen Notizen

**Autor:** Wolf, R.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-318242>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## R. Wolf, Auszüge aus Briefen an Albrecht von Haller, mit litterarisch-historischen Notizen.

(Fortsetzung zu Nr. 96.)

**CLII. Ch. Bonnet, Genf, 15. Juni 1762.** Que dirons-nous de notre Rousseau, qui dans son droit politique que je viens de parcourir, entreprend de prouver que la religion chrétienne est incompatible avec quelque gouvernement que ce soit? La raison qu'il en donne fait pitié; c'est, dit-il, que le chrétien n'ayant point de patrie ici bas et faisant vœu de renoncement à tout ne saurait faire ni un bon Roi, ni un bon Magistrat, ni un bon Soldat. La gloire et la prospérité de sa patrie sont pour lui de faux biens, auxquels il ne doit point s'intéresser. Que lui importe que la patrie soit heureuse ou malheureuse, puisque tout doit périr. En un mot, il va jusqu'à dire que République et Christianisme sont deux termes contradictoires. Les plus rusés incrédules ne s'étaient pas avisé de ce tour. On vient de décréter à Paris de prise de corps cet auteur si peu Philosophe et si peu Chrétien, et notre Magistrat a déjà pris des mesures pour empêcher que son livre ne se répande. Je n'ai jamais rien lu de plus obscur, de plus embarrassé, de plus antithétique sur des matières toutes pratiques, et qui ont été traitées si clairement et si méthodiquement par divers auteurs, qu'il ne cite point, tandis qu'il fait usage de plusieurs de leurs principes. Montesquieu en est un exemple: et quel homme auprès de Rousseau. On m'assure que son *Emile ou l'éducation* n'est pas moins dangereuse. Je suis faché de voir tant de défauts dans un auteur que ses talents distinguent si fort et qui aurait pu en faire un si bon usage. Il est honteux à un Protestant

de Genève de méconnaître à ce point le véritable esprit de sa Religion, et il est plus honteux encore d'en parler comme il le fait après s'être déclaré bon Protestant et bon Chrétien devant la commission de notre Consistoire. Il nous autorise à le regarder désormais comme un franc hypocrite. Dans une lettre imprimée il attaquait la providence particulière par cette misérable plaisanterie : *un grand roi s'embarrasse-t-il de ce qui se passe dans les cabarets de son royaume ? il lui suffit de savoir qu'il y en a et que le voyageur y trouve le nécessaire.* Le bon homme suppose à ce roi une aussi petite cervelle que la sienne. Je souhaite fort qu'il ne se réfugie pas ici ; car je craindrais qu'il ne nous fit bien du mal. — Mr. de Luc<sup>127)</sup> est de meilleur foi en matière de religion. Il est singulier de voir un simple horloger attaquer les Bayle, les Toland, les Maudeville, etc. et se mettre à la place des Abbadies, des Sherlock, des Turretins, etc. Il eut été à désirer pour son bonheur et pour celui de ses concitoyens qu'il ne se fut jamais occupé que de religion : mais il a voulu jouer un rôle dans nos dissensions civiles, et ce rôle ne lui a pas mérité l'estime de la plus saine partie de notre état. C'était une espèce de fanatique en politique, d'autant plus dangereux que son ton paraissait plus simple et plus désintéressé. Il est encore dans les mêmes idées où il était autrefois, et ces idées reviennent à celles qui ont perdu Michéli<sup>128)</sup>. Mais aujourd'hui malheur à qui voudrait troubler l'heureuse paix dont nous jouissons.

(Fortsetzung folgt.)

---

<sup>127)</sup> Vater des berühmten Jean André De Luc, dessen Nefse gleichen Namens kürzlich noch in Genf lebte.

<sup>128)</sup> Vergleiche die Briefe XXV, CX, etc.

---